

## LA COMMISSION VEUT AMELIORER LA GESTION DE L'IMMIGRATION

En ce jeudi 12 mai se tient un Conseil extraordinaire « *justice et affaires intérieures* » réunissant les ministres concernés des 27 Etats membres. A l'ordre du jour : l'examen d'une communication de la Commission qui propose une meilleure gestion des migrations vers l'Union Européenne.

Depuis début 2011 en effet, les événements d'Afrique du Nord ont conduit plus de 25.000 personnes, principalement originaires de Tunisie mais également d'autres pays voisins, à fuir vers l'Europe en gagnant les côtes italiennes et maltaises. Par répercussion en cascade, la pression exercée sur les systèmes de protection et d'accueil a augmenté dans plusieurs Etats membres, créant même de vives tensions entre la France et l'Italie.

En présentant les propositions de la Commission la semaine dernière, Cecilia MALMSTRÖM, Commissaire chargée des affaires intérieures, a rappelé que « *l'Union doit se montrer digne de sa vocation qui est d'offrir un refuge aux personnes ayant besoin d'une protection tout en manifestant sa solidarité [...] à l'égard des Etats membres de l'Union Européenne confrontés à un afflux de migrants arrivant par la mer* ». Elle a également plaidé pour une immigration ciblée permettant de combler les déficits de main d'œuvre dans de nombreux secteurs, déficits que la structure démographique européenne ne fera qu'aggraver dans les prochaines années. Pour autant, le renforcement de l'espace Schengen pourrait passer par la « *réintroduction temporaire de contrôles limités aux frontières intérieures [...] dans le cas où une partie des frontières extérieures est soumise, de manière inattendue, à de fortes pressions* ».

Les discussions sur la gestion de l'immigration devraient se poursuivre jusqu'au Conseil européen du 24 juin.

Alain MARTY  
Centre d'Information Europe Direct  
Chambre d'Agriculture d'Auvergne